

# ASBL « la pêche les Goffes »

## Règlement de la brocante du 19 août 2017

- 📌 **Véhicules** : ne sont autorisés sur le parcours de la brocante que pour le déchargement / chargement des marchandises, la circulation des vélos est interdite ;
- 📌 **Dégradation** : toutes les personnes qui occasionnent des dégâts devront en assurer les conséquences - « Qui casse paye - **idem pour la dégradation du matériel des Pêcheurs** »
- 📌 **Emplacement** - 3 m gratuits, les emplacements sont des multiples de 3 m - à 3 € ;
- 📌 **Véhicule** - Une voiture et/ou remorque sont considérés comme des emplacements soit à 3 € par 3 mètres ;
- 📌 **Installation** : dès 06h – les exposants sont placés suivant l'ordre d'arrivée, les places réservées qui ne seront pas occupées pour 07h30' seront redistribuées – l'exposant perd le choix de sa réservation ;
- 📌 **Réservation** : les réservations se font de préférence par e-mail « [mamwd@skynet.be](mailto:mamwd@skynet.be) » ou après 18 H au N° 084/ 210 491 ;
- 📌 **Comité organisateur** : se réserve le droit de vente de nourriture et de boissons ;
- 📌 **Branchement électrique** : aucune connexion n'est autorisée sur les lignes installées sur le site ;
- 📌 **Exposants** : sont priés de respecter et nettoyer l'endroit où ils se trouvent ;
- 📌 **Exposants** respectent l'emplacement qui leur est attribué, pas d'installation sauvage – n'encombrent la totalité de la voirie « passage libre pour les secours » ;
- 📌 Des rafraîchissements sont disponibles ainsi qu'un petit si en cas » ;
- 📌 **Le comité décline toute responsabilité en cas d'accident sur le site ;**
- 📌 **Pour tout litige, le comité reste seul juge.**

*Merci de votre participation.*

**Le Comité ASBL « Les Goffes »**